



Au cœur de la forêt

Schweizerischer Forstverein
Société forestière suisse
Società forestale svizzera

Jean Rosset
Président
Chemin des Truits 4
CH-1185 Mont-sur-Rolle

Tel. +41 21 316 61 54
jean.rosset@forstverein.ch
www.forstverein.ch

Office fédéral du développement territorial
Conception énergie éolienne
3003 Bern

(par e-mail à : aemterkonsultationen@are.admin.ch)

Mont-sur-Rolle, 27 janvier 2016

Consultation sur la Conception énergie éolienne de la Confédération

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de prendre position dans le cadre de la consultation sur la Conception éolienne de la Confédération.

La Société forestière suisse salue la démarche de mise à jour de la Conception éolienne de la Confédération. La fixation de conditions-cadres pour la planification et de critères uniformes à l'échelon national sont bienvenus pour cette activité pouvant potentiellement avoir des effets importants sur les surfaces soumises au régime forestier, qui recouvrent environ 1/3 du territoire suisse.

Nous constatons que la forêt fait, à juste titre, partie de la catégorie de restriction des « zones sous réserve de coordination qui ont une très grande étendue spatiale ». Par ailleurs, le document prend en compte et est coordonné avec l'Aide à l'exécution Défrichements et compensation du défrichement (OFEV, 2014), en particulier son annexe A5 « Eoliennes en forêt et dans les pâturages boisés ».

De manière générale, la forêt est ainsi correctement prise en compte dans le document. Nous souhaitons toutefois formuler la remarque suivante :

Emplacement imposé

page 11, point 3.6 : au niveau de la planification directrice, l'examen de l'emplacement imposé et de variantes pour un site éolien touchant l'aire forestière ne doit pas se limiter aux seuls cas où le site se situe *majoritairement* ou *essentiellement* en forêt.

Nous vous remercions pour nous avoir consultés et vous transmettons nos meilleures salutations,

Société forestière suisse

Jean Rosset